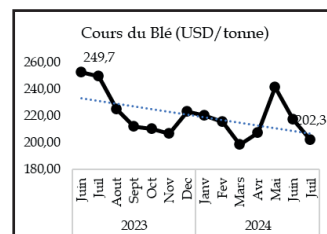
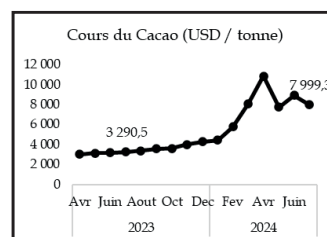


1. Cours des principales matières premières

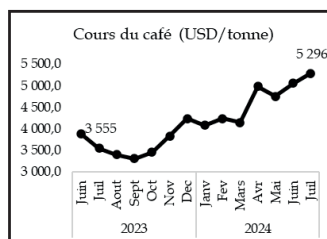
Blé. En juillet, le cours du blé reste sur la même tendance baissière. Ils s'établissent en moyenne à 202,3 \$/tonne, en baisse de 7% par rapport à juin et de 19% par rapport à la même période en 2023. La baisse est le résultat d'une offre abondante, qui permet en réalité le retour progressif à un niveau moyen observé entre août 2023 et mars 2024, soit près de 214 \$/t.



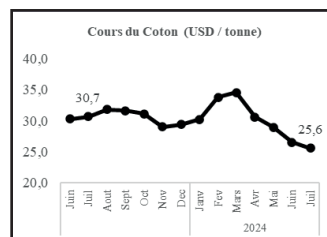
Cacao. Le cours du cacao a baissé de 10% en juillet par rapport au mois de juin pour s'établir à 7 999,3\$/tonne. Il reste toutefois toujours largement plus élevé que le niveau observé en 2023 à la même période, soit 3290 \$/tonne.



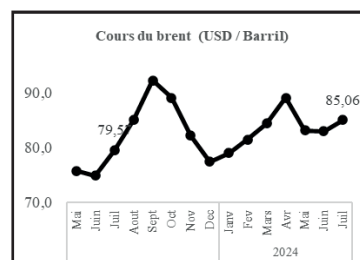
Café. Contrairement au cacao, le cours du café maintient la dynamique haussière avec une nouvelle hausse en moyenne mensuelle de 4% au mois de juillet et de 49% en rythme annuel. Les conditions climatiques défavorables dans les principaux pays producteurs (Vietnam notamment avec 40% de l'offre) justifient une tendance haussière des cours depuis fin 2023.



Coton. Le cours du coton demeure sur une tendance baissière depuis le mois d'avril 2024, après avoir atteint en mars le pic de 34,5 \$/t, en juillet 25,6\$ la tonne contre 26,5\$ en juin (baisse de 4%) et 30,7\$ en juillet 2023 (baisse de 12%).



Pétrole. En juillet 2024, le cours du pétrole brut affiche une hausse de 2,4% en rythme mensuel par rapport à juin, pour s'établir à 85,06 \$/baril. Ce niveau reste certes encore inférieur au point de retournement observé en mars (89,14), mais significativement élevé par rapport à juillet 2023 (79,57%).



2. Actualité économique sous régionale

Réserves de change : la dépendance aux importations de carburants affecte le niveau des réserves

Selon les données de la BEAC, les dépenses d'importations des carburants ont coûté près de 976 milliards de francs CFA. Une des conséquences immédiates est la dégradation du stock des réserves de la CEMAC qui est passée de 7 617,7 à 6 642 milliards de francs CFA en un an.

Le Cameroun, en l'occurrence, voit ainsi son solde net des transferts plonger à -225,9 milliards de francs CFA, tandis que la Guinée Équatoriale et le Tchad accusent des baisses tout aussi alarmantes.

La hausse de la production pétrolière au sein de la communauté à travers la réhabilitation ou la modernisation des raffineries existantes devient ainsi un facteur déterminant pour la stabilité de la zone monétaire.

Régulation monétaire : La BEAC alterne injection et ponction de liquidité dans les banques

Le 2 juillet 2024, la BEAC a procédé à une opération d'injection de liquidité dans le secteur bancaire de la CEMAC pour un montant de 165 milliards de FCFA. L'opération s'est soldée par un taux de souscription de 233% (soit 385 milliards FCFA qui aurait pu être absorbé).

Cette opération d'injection s'est suivie entre le 8 et le 22 juillet par des tentatives successives de retrait de liquidité d'un montant cumulé de 150 milliards à travers l'émission de titre d'une maturité de 14 à 28 jours et un taux de rémunération de 2,5%. Le faible taux de souscription (36%) a traduit la réticence des banques et peut-être le signe d'une perception par les banques d'opportunité dans l'économie qui justifie le choix de la prise de risque plutôt que le refuge dans les titres BEAC.

Nigéria : 1,3 milliard de dollars pour stimuler l'économie

Face à la dégradation continue des indicateurs macroéconomiques du pays, le Président Nigérian a déployé un plan de relance de 2000 milliard de naira soit 1,3 milliards de dollars. L'économie nigériane subit en effet les conséquences de la politique budgétaire restrictive instaurée, en

l'occurrence à travers la suppression des subventions sur le carburant, qui ont provoqué une baisse conséquente de la valeur du naira.

Ce plan qui s'étendra sur les 6 prochains mois vise à améliorer la sécurité alimentaire, les soins de santé, le bien-être social, la production d'énergie et l'approvisionnement en électricité.

La santé et la protection sociale recevront un total de 350 milliards de nairas, tandis qu'une allocation de 500 milliards de nairas sera faite à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. Le secteur de l'énergie/électricité et le secteur privé recevront respectivement 500 et 650 milliards de nairas.

3. Faits économiques majeurs au niveau national

Perspectives macroéconomiques globales

La Banque mondiale alerte sur la montée de l'extrême pauvreté au Cameroun d'ici 2026

Selon son Baromètre Economique de la CEMAC, la Banque mondiale prévoit que près de 8 millions de citoyens pourraient basculer dans l'extrême pauvreté d'ici à 2026 conséquences d'une dégradation tendancielle des performances économiques. Les propositions pour y remédier portent sur la stimulation d'une croissance économique portée par le secteur privé avec un environnement d'affaires plus favorable. Cela implique notamment :

- D'améliorer la gouvernance sectorielle ;
- De réduire les coûts des intrants tels que l'énergie, le transport et les télécommunications ;
- D'augmenter le niveau de compétence de la main-d'œuvre ;
- D'avoir une gestion plus stratégique et efficace des dépenses publiques.

C'est dans cette démarche d'accompagnement que l'institution a annoncé la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat avec le Cameroun qui s'articulera autour de deux objectifs tout en accordant une attention particulière aux enjeux du climat, de la fragilité, la promotion de l'égalité des sexes. Ce nouveau cadre, centré sur la création des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, des institutions de prestation de services

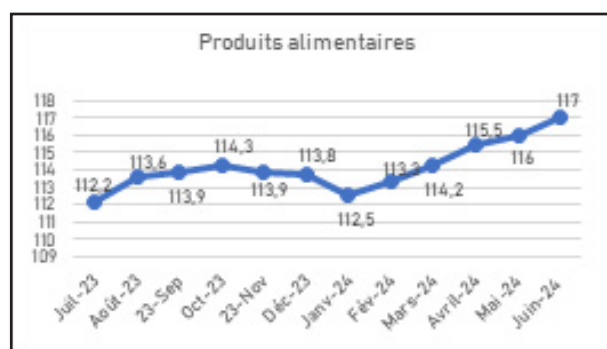
plus efficaces et plus inclusives, couvrira les exercices 2025 à 2029. La Banque mondiale prévoit d'apporter plus de 2 milliards de dollars de financement au cours des exercices 2025 à 2029, qui viendront s'ajouter aux 4,2 milliards d'engagements en cours.

Commerce : Le Cameroun enregistre un excédent de 20 milliards FCFA au 1^{er} trimestre 2024

Selon les statistiques de la balance des paiements publiées par le MINFI, si la balance commerciale reste déficitaire, le solde global de la balance des paiements du Cameroun a affiché un excédent de 19,8 milliards de francs CFA au 1^{er} trimestre 2024 contre un déficit de 150,7 milliards de francs CFA à la même période en 2023. Cette performance résulte d'un afflux financier avec un compte financier qui a enregistré un excédent de 360 milliards FCFA contre 5,2 milliards à la même période de l'année dernière.

Produits alimentaires : hausse des prix des produits alimentaires.

Selon le rapport de l'INS, les prix à la consommation finale des ménages ont augmenté de 0,4% en fin juin après une hausse de 0,3% au mois de mai. Cette augmentation est surtout due à la hausse des prix des produits alimentaires de 0,8% entre juin et mai, de 5,1% entre juin 2023 et juin 2024 et de 7,4% entre juillet 2023 et 2024. Cette hausse des prix des produits alimentaires peut s'expliquer principalement par l'augmentation des prix du pétrole à la pompe.



Source : INS juillet 2024

Les prix sortie-usine en hausse de 0,9% au premier trimestre 2024.

Les prix sortie-usine ont augmenté de 0,9% en glissement annuel au 1^{er} trimestre 2024, influencés principalement par le secteur du travail du bois (+12,5%) et les industries textiles (+9%). Cette hausse a été partiellement « annihilée » par des

baisses observées dans l'industrie de fabrication des meubles (-7,6 %) et le secteur de l'imprimerie (- 8%) (INS, 2024). L'augmentation des prix à la source dans les secteurs du bois et des textiles pourrait potentiellement exercer une pression inflationniste sur les prix de détail. Cette pression inflationniste est en partie attribuée à une conjoncture internationale difficile, marquée par une hausse des prix des matières premières sur le marché mondial et la déstructuration des chaînes d'approvisionnement qui a provoqué une explosion des coûts de transport. Cette tendance a pesé sur les coûts de production des entreprises, se répercute sur le prix de vente pour maintenir l'équilibre. Par rapport à juin 2023, le niveau général des prix sur les marchés camerounais a augmenté de 4,3% en glissement annuel en fin juin 2024.

FINANCES PUBLIQUES

Performance de l'administration publique : l'appui de la Corée du SUD.

Un accord sur les aides non remboursables d'une enveloppe globale de 39,35 millions de USD, soit environ 23,21 milliards de FCFA signé entre le MINEPAT et l'Ambassadeur de la Corée du Sud destiné à améliorer la prestation des services publics, l'accès aux services de base et à renforcer les capacités des institutions camerounaises, contribuant au développement durable du pays. De manière spécifique, il s'agit notamment du :

- i. Projet d'Élaboration du Plan Directeur et du système d'e-Procurement au Cameroun Phase - II (3,428 milliards de FCFA, qui permettra la poursuite de la numérisation du système de passation des marchés publics relative à une plus grande transparence et une meilleure efficacité) ;
- ii. Le Projet d'Adduction en Eau Potable au Cameroun (3,65 milliards de FCFA, contribuera à l'amélioration du taux d'accès à l'eau potable dans les communes de MATOMB, MASSOCK, EBEBDA et KOUTABA) ;
- iii. Le Projet Pilote d'Informatisation du Système National de l'état civil avec le BUNEC (2,813 milliards de FCFA) ;
- iv. Le Projet de Mise en Place d'un SMART CAM-PUS pour la Promotion du e-Government dans les établissements d'administration publique (4,64 milliards de FCFA) ;

- v. Le Projet de Renforcement du Système de Médecine d'Urgence (8,4 milliards de FCFA).

Notons que le volume global du portefeuille des réalisations de la Corée au Cameroun est évalué à 159, 858 millions de USD, soit environ 92,717 milliards de FCFA dont près de 45% sous forme de dons.

Endettement public : 616 milliards supplémentaires autorisés par le Président de la République

Dans la continuité de l'ajustement de la Loi des Finances survenue en juin, un décret du Chef de l'État vient habiliter le MINFI à recourir pour le compte de l'État du Cameroun à des emprunts d'un montant total de 616 milliards de FCFA. Les ressources seront destinées au financement des projets de développement inscrits dans la Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024, et à l'apurement des restes à payer (factures en instance au niveau du Trésor public) ». 280 milliards de FCFA devront être mobilisés sur le marché domestique, contre 336 milliards de FCFA sur le marché international. À cet effet, déjà opéré une émission d'euro-obligations d'une valeur de 550 millions d'euro à échéance de sept ans à un taux de 10,75 %. Citigroup Global Markets Ltd a été l'unique agent de placement pour l'opération d'emprunt et a agi en tant qu'arrangeur aux côtés de Cygnum Capital Middle East.

Dettes publiques : La dette publique du Cameroun s'élève à 13 070 milliards FCFA au premier trimestre 2024. (+0,8% en glissement trimestriel).

Suivant la note de conjoncture mensuelle de la CAA, la dette publique a progressé de 0,8% en rythme trimestriel et de 4,9% en rythme annuel. Elle s'élève à 13 070 milliards de FCFA, représentant environ 43,3% du produit intérieur brut (PIB) du pays (CAA, 2024). La dette extérieure représente 67,5% contre 32,5% pour la dette intérieure. Il ressort également de ladite note que la dette extérieure directe des entreprises et établissements publics s'élève à 493,9 milliards de FCFA à fin juin 2024, marquant en baisse de 2,5% sur une base annuelle. 95,5% de cet encours est attribué aux dettes de la SONARA (410,2 milliards de FCFA) et la Camair-Co (61,6 milliards de FCFA).

Titres publics : Le Cameroun rembourse près de 50 milliards de Fcfa

Selon les données de la banque centrale, cette enveloppe intervient au titre de paiement de fonds mobilisés par émissions de bons du trésor

assimilable de 26 semaines de maturité, arrivés à échéance.

Le Trésor public camerounais a procédé le 10 juillet dernier, au paiement d'un montant total de 47,9 milliards de Fcfa au titre des intérêts et du principal de fonds mobilisés par émissions de bons du trésor assimilable (BTA) à 26 semaines de maturité, contractées sur le marché des titres publics de la BEAC, arrivés à échéance. Ce paiement permet au Cameroun de crédibiliser davantage sa signature sur le marché. À la clôture de cette opération, le carnet d'ordre affichait une sursouscription de l'ordre de 106,4 % soit 128 milliards de Fcfa proposés par les investisseurs sur les BTA dont la maturité était de 26 semaines. La sursouscription enregistrée n'a pas été totalement retenue lors du dénouement de cette opération.

FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

CDEC et COBAC : divergence de vue sur les transferts des fonds oisifs des banques

Le SG de la COBAC a depuis le 11 juillet instruit les banques exerçant au Cameroun de suspendre toutes les opérations de transferts des fonds en déshérence vers la CDEC. La raison évoquée est l'absence d'un cadre réglementaire communautaire spécifique encadrant ces transferts, mettant en garde contre les risques opérationnels et les litiges potentiels. Face à ces inquiétudes et bien que réfutant la compétence de la COBAC sur une question non régit par les textes communautaires, le DG de la CDEC a tout de même voulu rassurer sur les dispositions prévues pour assurer la viabilité du système bancaire, en l'occurrence, le décret fixant les modalités de transfert des fonds vers la CDEC s'est soucié de la sécurisation des avoirs en déshérence tout en maintenant la stabilité du secteur financier, en offrant aux établissements de crédit et de microfinance des modalités spécifiques pour gérer les transferts en cas de fragilités financières. Il permet notamment aux établissements de crédit et de microfinance d'obtenir des modalités particulières en cas de fragilités financières ou de risques d'exposition au non-respect de certains ratios. Par ailleurs, toujours selon la CDEC, les rapports récents sur le système bancaire camerounais ne font état d'aucune menace sérieuse pour la stabilité financière.

Réforme de la Société Nationale des Investissements (SNI)

Par deux décrets du 10 juillet 2024 le Président de la République a marqué le choix d'opérer une modification fondamentale dans le statut de la SNI dans la stratégie d'investissement de l'ETAT. Le premier décret modifie le statut de la SNI qui passe de celui d'établissement public à celui d'entreprise publique désormais dotée d'une personnalité juridique propre, conformément aux dispositions des lois n° 2017/010 et n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques. Au plan comptable, la SNI sera désormais soumise à la réglementation de l'acte uniforme OHADA, qui fait obligation à cette catégorie d'entités, comme c'est le cas pour les privés, de produire des audits externes par des commissaires aux comptes agréés.

Sur un plan opérationnel, son capital social va connaître un accroissement de 200 milliards de Fcfa en quatre tranches annuelles successives de 50 milliards Fcfa de l'année 2024 courante. Le décret dispose également la dissolution de trois entités publiques dont le patrimoine va lui être entièrement transféré : la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR), la Commission technique de privatisation et de liquidation des entreprises du secteur public et parapublic et le Bureau de mise à niveau des entreprises camerounaises (BMN).

La SNI a désormais en charge la mobilisation et l'orientation des financements en vue de favoriser l'investissement productif notamment dans les secteurs industriel, agricole, minier, financier, commercial et des services.

La nouvelle entité est donc dotée de missions qui devraient lui permettre de peser plus sur l'économie et les investissements.

Financement des entreprises : l'affacturage à la rescousse des TPE/PME locales

Le ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Economie sociale et de l'Artisanat (Minpmessa), a procédé le 11 juillet au lancement de l'opération d'affacturage, ceci dans le cadre du projet BluPass. L'objectif du mécanisme, encadré par la loi du 23 avril 2014, est de faciliter le financement et le recouvrement des créances des TPE et des PME.

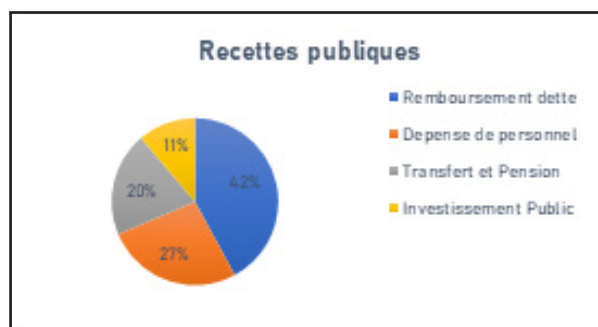
Le cadre opérationnel prévoit l'établissement par des entreprises pré-identifiées, d'une liste de PME

pouvant bénéficier de l'opération d'affacturage et dont les factures en attente seront transmises à la Société camerounaise d'Équipement (SCE). Les PME retenues sont celles prestataires des Entreprises identifiées et dont le profil sera jugé acceptable sur la base d'un certain nombre de critères. Pour cette phase, neuf entreprises sont identifiées, à savoir : Tradex Cameroun ; Total Cameroun ; Ola Cameroun ; Cimencam ; CIMAF ; Boissons du Cameroun ; Union Bank of Cameroon (UBC) ; CMACGM et l'Aluminium du Cameroun (Alucam).

Recette publique : Le service de la dette a absorbé près de la moitié des recettes publiques.

Les statistiques des finances publiques du premier trimestre publiées par le MINFI ont à nouveau mis en exergue le poids du service de la dette sur les finances publiques. Ainsi il apparaît que 45,7%, des dépenses du premier trimestre sont consacrées au remboursement de la dette contre seulement 10% pour les investissements publics. Dans ces conditions, il est évidemment très difficile d'envisager sereinement l'atteinte des objectifs de la stratégie de développement.

Concrètement, le pays a engrangé 1 195,2 milliards FCFA de recettes au 1^{er} trimestre 2024, en baisse de 1,8% en glissement annuel, dont 167,4 milliards FCFA de recettes pétrolières. Dans le même temps, 544,6 milliards FCFA ont été utilisés pour rembourser les emprunts arrivés à échéance, dont 94,3 milliards au titre des intérêts. Les dépenses d'investissement public (144,7 milliards FCFA) représentent moins de 10% des dépenses.



Banque : Africa Golden Bank, la 19^{ème} banque du Cameroun, annonce l'ouverture de ses guichets avec cinq premières agences

Le secteur bancaire a enregistré en ce mois de juillet l'entrée en activité de sa 19^{ème} banque, « Africa Golden Bank », au capital social souscrit

de 10 milliards qui, a ouvert ses portes avec cinq premières agences, dont trois installées à Douala et deux autres dans les villes de Yaoundé et Bafoussam. C'est ainsi le 8^{ème} établissement de crédit contrôlé par des capitaux nationaux aux côtés d'Afriland First Bank, CCA Bank, La Régionale, BCPME, CBC, UBC, NFC.

INFRASTRUCTURES

Route Edéa-Kribi : l'actualisation des études de faisabilité

Grâce à une convention de financement entre l'État du Cameroun et la Banque africaine de développement (BAD), le gouvernement vient de contractualiser le Bureau d'études techniques Groupement ACE Ingénieur Conseils/Alpha Consult en vue de la réalisation de la maîtrise d'œuvre complète des travaux de réhabilitation de la route Edéa-Kribi : section Carrefour Edéa/Kribi-Pont Bivouba », d'un linéaire de 110 km. Cela impliquerait de réaliser au préalable la revue puis, l'actualisation de l'étude d'impact environnemental et social (Eies) rendue il y a environ trois ans.

Mix énergétique : un gazoduc de 6 km entre le centre de traitement de Bipaga et l'usine de carreaux de Keda Ceramics.

C'est la concrétisation d'un accord de livraison de gaz signé en 2022 avec la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) dans le cadre d'un accord d'achat étalé sur 20 ans. Le centre de traitement de gaz de Bipaga, au Cameroun, a transporté sa première cargaison de gaz vers l'usine de fabrication de céramique de Keda, via un gazoduc de 6 km de long construit par la Société nationale des hydrocarbures (SNH) et le producteur indépendant d'hydrocarbures Perenco, Keda Ceramics qui en est le bénéficiaire, est la plus grande usine de céramique de la région et utilisera le gaz pour alimenter les générateurs et les fours de l'usine, ce qui permettra de produire environ 20 millions de m² de carreaux de céramique une fois que l'usine sera entièrement opérationnelle.

Une fois pleinement opérationnelle, l'usine utilisera jusqu'à six millions de pieds cubes de gaz par jour pour alimenter ses opérations, créant ainsi 2 000 emplois directs et indirects dans la région de Kribi. Le gaz sera fourni dans le cadre d'un accord de 20 ans signé en septembre 2022 avec Perenco et la SNH.

SECTEURS PRODUCTIFS

Aménagement des terres agricoles : le projet plaine centrale projetée d'investir 351 milliards sur 5 ans.

L'annonce a été faite par le MINADER lors du lancement de la campagne agricole 2024 à Meiganga. Le projet bénéficiera notamment de l'appui financier de la BAD et permettra d'aménager près de 400 ha de terre identifiés le long du corridor Batchenga-Ntui-Yoko-Tibati-Ngaoundéré (584, 5 km) entre les régions du Centre et de l'Adamaoua.

Riz : un protocole d'accord entre MINADER et IRAD pour booster la production de semence

L'enjeu est celui de la résorption du déficit de production de riz, évalué à 450 000 tonnes/an. Le protocole prévoit la dotation à l'IRAD d'une enveloppe de 1,172 milliards pour permettre la multiplication d'offre de semence de qualité avec pour ambition un impact sur la production locale.

Il est ainsi attendu une production de 750 000 tonnes de riz blanc d'ici 2030. La production actuelle est estimée à près de 190 000 tonnes pour une demande nationale 648 085 tonnes soit 22% seulement des besoins malgré la pléthore de projets mis en œuvre.

Filière laitière : un plan de développement adopté pour la décennale 2024-2035

Fruit d'une coopération GIZ-MINEPIA, le Cameroun a adopté depuis juin un Plan de développement de la filière laitière à mettre en œuvre sur la période 2024-2035. Le plan dont le coût est de 305,7 milliards de FCFA est réparti entre les 6 axes stratégiques du plan :

- Renforcement du programme génétique (111,5 milliards de FCFA) ;
- Amélioration de l'alimentation (72,7 milliards de FCFA) ;
- Mise en place de meilleures infrastructures de logement et de santé pour les animaux (92,3 milliards de FCFA).
- Programme de valorisation du lait (14,6 milliards de FCFA) ;
- Renforcement de la recherche et développement (5 milliards de FCFA) ;
- Amélioration du programme de gouvernance (9,6 milliards de FCFA).

L'objectif global de combler le déficit de l'offre portant la production de 313,688 tonnes en 2020 à 1146 600 tonnes en 2035. Spécifiquement, il s'agira de :

- Réduire considérablement les importations des produits laitiers dans le pays ;
- Favoriser l'atteinte de la souveraineté alimentaire ;
- Booster l'économie des devises ;
- Doper la consommation du lait ;
- Faciliter la conquête des marchés sous régionaux,
- Améliorer la santé des populations et des revenus des acteurs de la filière.

La mise en œuvre du plan permettra sur la même d'atteindre 111,6 milliards de FCFA de recettes issues de la commercialisation du lait issu des élevages traditionnels, 540,9 milliards de FCFA de recettes issues du lait produit par les vaches métisses et importées.

Développement des chaînes de valeur agricole : un appel d'offre pour la construction de 5 unités de transformation de banane-plantain dans trois régions

L'appel d'offre a été initié par le projet de développement des chaînes de valeurs agricoles (Pdcva) depuis le 03 juillet. Spécifiquement, il s'agit de travaux de fourniture et d'installation de :

Deux unités de transformation de plantain en chips dans les localités de Boumnyebel et Afanda dans la région du Centre ; Trois unités de transformation du plantain en farine dans les localités de Mvamgan dans le Sud, de Dimako à l'Est et à Bangem dans le Nord-Ouest.

Rappelons que le Pdcva dispose d'une enveloppe globale de financement de 75,4 milliards de Fcfa (115,081 millions d'euros) dont 77,6% proviennent de la Banque africaine de développement, 21,5% par le Gouvernement et 0,9% par les bénéficiaires.

Secteur forestier : un projet de loi visant à moderniser le régime des forêts et de la faune au Cameroun examiné à l'Assemblée

Cette initiative vise à actualiser la législation existante datant de plus de trente ans (loi n° 94/01 du 20 janvier 1994). L'accent est mis sur l'industrialisation du bois en grumes.

Le projet de loi vise :

- L'accroissement de la contribution des ressources forestières et fauniques au PIB. Il s'agira pour le gouvernement d'augmenter la valeur ajoutée générée par le secteur forestier et faunique, notamment en interdisant l'exportation du bois en grumes et en encourageant la transformation locale du bois.
- Une meilleure organisation de la gestion participative des forêts et de la faune. Il encourage la participation active des communautés locales à la gestion des ressources forestières et fauniques, en reconnaissant leurs droits et en leur accordant un rôle plus important dans la prise de décision.
- Une nouvelle répartition des ressources financières générées par les activités forestières et fauniques. Le projet de loi établit un cadre clair pour la répartition des recettes issues de l'exploitation des forêts et de la faune, en veillant à ce que les différentes parties prenantes, y compris l'État, les collectivités locales et les communautés riveraines, en bénéficient équitablement.

Huile de palme : le Cameroun s'achemine vers des importations de 225 000 tonnes, une première en six ans

C'est ce qui est ressortit de la session de l'ACS-ROC tenue en juillet. C'est le plus gros volume d'importations d'huile de palme effectué par le Cameroun après les 180 000 tonnes importées en 2023 pour moyenne annuelle entre 70 et 100 milles tonnes depuis près de 6 ans. C'est la conséquence du déficit croissant de la production locale qui culmine à 400 000 tonnes/an, résultante en réalité d'un accroissement exponentiel des investissements dans la transformation depuis plus de 10 ans, alors que la production de la matière première stagne pratiquement face à une demande près de 1000 000 tonnes.

Pour inverser la tendance, depuis décembre 2023, l'interprofession, Inter Palm-Cam a vu le jour. L'objectif principal étant d'augmenter la production d'huile de palme au Cameroun en quantité et en qualité, de manière à la rendre disponible pour les industries de la deuxième transformation.

Secteur pétrolier : vers une exploitation du pipeline Tchad-Cameroun pour l'exportation du pétrole nigérien

Au cours d'un Conseil des ministres tenu le 24 juin 2024 à Niamey, le gouvernement nigérien a remis au goût du jour le projet d'exportation du pétrole brut via le pipeline de 1080 km construit entre le Tchad et le Cameroun. À cet effet, apprend-on de sources médiatiques locales, un comité devrait bientôt être mis sur pied, «pour réactiver les travaux» devant aboutir à la réalisation de ce projet abandonné depuis 2014, face à la menace de la secte islamiste Boko Haram dans la zone du lac Tchad, avaient affirmé les autorités nigériennes.

Exploitation minière : l'Indien Jindal prépare l'exploitation du fer de Ngovayang

L'installation des infrastructures d'exploitation du projet de fer de Ngovayang dans la région du Sud Cameroun, dont une unité d'enrichissement et des équipements pour la mine, devrait être effective dans les 6 prochains mois. L'annonce a été faite lors d'une rencontre entre le MINMIDT et le DG de La société Indienne Camina SA qui en assurera l'exploitation. L'entreprise a sollicité de l'État, l'aménagement de la voie menant au site afin de faciliter l'acheminement des équipements ainsi que l'approvisionnement en gaz naturel. Elle a 3 permis de recherche d'une durée de 2 ans pour du fer et des substances connexes sur une aire totale de 938 km². La mine de Ngoyayang possède une réserve minérale évaluée à 800 millions de tonnes, avec des réserves de fer évaluées entre de 100 et 300 millions de tonnes d'une teneur moyenne de 35%.

Le projet comprend 3 composantes principales à savoir la phase minière, l'unité de production de fer et un système de transport par pipeline jusqu'au port de Kribi. Selon les autorités, il devrait générer 2000 emplois directs au cours de la phase de construction et 1000 autres lors de celles des opérations, plus 20 000 emplois indirects créés dans la chaîne de valeur associée.

Gaz naturel : le Cameroun intègre le classement mondial des producteurs de Gaz naturel.

Le Cameroun vient d'intégrer le classement 2024 des pays producteurs de gaz naturel liquéfié (GNL) dans le monde. Grâce à une production annuelle de 2,4 millions de tonnes, approuvée au premier trimestre 2024, à la faveur de l'augmentation progressive des capacités de l'unité de production, le pays pointe à la 20^e position.

Industrie du Bois : hausse des coûts de production de 12,5% dans le secteur de la transformation du bois.

Les coûts de production dans la transformation du bois ont progressé de 12,5% au premier trimestre 2024, en glissement annuel. Cette forte hausse représente le double de la hausse enregistrée le trimestre précédent (+6,2% en glissement annuel). En glissement trimestriel, ces prix ont cru de 6,1 %». Cette forte augmentation est liée à la hausse des prix des carburants à la pompe depuis le 3 février 2024. Car, les unités industrielles utilisent permanemment les groupes électrogènes pour faire face aux coupures d'électricité. Ces groupes utilisent le gasoil, dont le prix du litre a connu une double augmentation en l'espace de 2 ans. Ce coût a visiblement eu une incidence sur les coûts de production des transformateurs du bois. Avec cet accroissement des coûts de production, les prix de sortie-usine ont augmenté de 0,9% en glissement annuel dans le secteur industriel.

Concurrence : La cour de justice de la CEMAC valide le rachat de Guinness Cameroun par le Groupe Castel

La Cour de justice de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) a rendu publique sa décision sur l'affaire entre le brasseur Union Camerounaise des Brasseries (UCB), filiale du groupe Kadji et le groupe Castel. Elle a rejeté de façon définitive, l'action intentée par UCB et déclare son recours irrecevable pour défaut d'intérêt à agir.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

APE	:	Accord de Partenariat Économique
BCPME	:	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises
BEAC	:	Banque des États de l'Afrique Centrale
BTA	:	Bons du trésor Assimilables
CDEC	:	Caisse des Dépôts et consignations
CEMAC	:	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CFC	:	Crédit Foncier du Cameroun
CNEF	:	Comité National Économique et Financier
CNUCED	:	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
DTS	:	Droits de tirages spéciaux
FEC	:	Facilité Élargie de Crédit
FMI	:	Fonds Monétaire International
FRD	:	Facilité pour la Résilience et la Durabilité
IDE	:	Investissements Directs Étrangers
MEDC	:	Mécanisme Élargi De Crédit
MINEPAT	:	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINPMEESA	:	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie So- ciale et de l'Artisanat
MPME	:	Micro Petites et Moyennes Entreprises
PLANUT	:	Plan d'Urgence triennal
PME	:	Petites et Moyennes Entreprises
SNDSF	:	Stratégie Nationale de développement du Secteur Financier
SNI	:	Société nationale d'investissement du Cameroun
SRC	:	Société de Recouvrement des Créances du Cameroun
TIC	:	Technologies de l'information et de la Communication
UEAC	:	Union Économique de l'Afrique Centrale